

**N° 7382<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

---

**PROJET DE LOI**

**relatif à la rénovation et à la mise en conformité  
du Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(3.4.2020)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 2 avril 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**relatif à la rénovation et à la mise en conformité  
du Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 2 avril 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 8 octobre 2019 et 28 janvier 2020 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 3 avril 2020.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente ,*  
Agy DURDU

